

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES FAMILLES PAR LA CRÉATION D'UN PRÊT À  
TAUX ZÉRO - (N° 2679)

## AMENDEMENT

N° CF10

présenté par  
M. Grenon

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.